



---

## COMMUNIQUÉ

---

*Pour diffusion immédiate*

### **AVIS DE LA RÉGIE**

### **Le CRE BSL plaide pour**

### **une véritable révolution du secteur énergétique.**

**Rimouski, le 6 juillet 2004** – Après avoir pris connaissance de l'avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique du Québec, puis de l'annonce gouvernementale qui s'en est suivi, le CRE BSL s'allie au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) qui maintient son opposition aux centrales thermiques de production d'électricité telle que Suroît et Bécancour et il plaide pour une véritable révolution du secteur énergétique axé sur l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et la diversification des énergies renouvelables.

### **Un virage à prendre**

Le CRE BSL et le RNCREQ accueillent avec satisfaction le report par le gouvernement du projet Suroît et la volonté du Gouvernement de prendre en compte le développement de la filière éolienne. Le gouvernement doit désormais faire preuve de volonté politique pour concrétiser un virage vers les énergies propres. Les CRE et le RNCREQ vont redoubler d'efforts au cours des prochains mois, notamment lors de la commission parlementaire de l'automne, pour convaincre le gouvernement du Québec que le développement durable de l'énergie au Québec passe par des efforts supplémentaires substantiels en matière d'efficacité énergétique et par une réforme de la réglementation qui contrôle ce secteur. Les CRE et le RNCREQ verront aussi à jouer un rôle déterminant pour contribuer à la sensibilisation populaire en faveur des économies d'énergie, de la gestion efficace de la demande et de la diversification des énergies renouvelables.

La directrice du CRE BSL, madame Luce Balthazar, rappelle que *«lors des audiences de la Régie de l'énergie, de nombreux experts et intervenants ont fait la démonstration que l'efficacité énergétique et l'énergie éolienne, en plus d'être moins dommageables pour*

*l'environnement qu'une centrale thermique, sont des options qui sont jusqu'à trois fois moins coûteuses et qui créent jusqu'à quatre fois plus d'emploi». Les centrales thermiques fonctionnent au gaz naturel, une énergie épuisable productrice d'émissions polluantes, elles sont inefficaces (40% de pertes lors de la production d'électricité), coûteuses et créent peu d'emploi (à peine 3 emplois-année par million de \$ investis).*

## **Un avis qui manque de leadership**

Les deux organismes reçoivent toutefois avec une certaine déception l'avis de la Régie, particulièrement en matière de gestion de la demande. Malgré la Politique énergétique, les plus récents avis du BAPE, les multiples engagements gouvernementaux, les rapports de la Commission de l'économie et du travail et surtout les expertises de grande qualité qui lui ont été soumises, la Régie conserve sa timidité historique en matière de promotion de l'efficacité énergétique. Elle s'attend au mieux à ce que le distributeur atteigne les objectifs qu'il se fixe et souhaite voir le gouvernement adopter un plan d'action. Rappelons que l'efficacité énergétique est sensiblement moins coûteuse par kWh que les nouvelles centrales électriques, qu'elle crée beaucoup plus d'emploi (15,2 emplois-année par million de \$ investis), et ce, dans toutes les régions du Québec, qu'elle assure une réduction de la facture globale d'énergie et enfin qu'elle permet d'augmenter la quantité d'énergie disponible pour l'exportation ou pour répondre aux besoins du Québec.

Contrairement à Hydro-Québec la Régie reconnaît heureusement que la centrale du Suroît n'est pas indispensable et confirme que l'on peut faire beaucoup plus au Québec du côté du développement éolien. Elle reconnaît aussi que la problématique actuelle découle d'un problème de gestion des réservoirs et plus généralement de l'échec de la réglementation actuelle dans le secteur de l'électricité au Québec, une situation qu'il faut à tout prix corriger. Comme le RNCREQ l'a exigé à maintes reprises depuis 1998, l'adoption de critères de sécurité plus prudents par Hydro-Québec et la Régie, au moment des précédents épisodes de faible hydraulité, aurait sans aucun doute permis d'éviter la problématique actuelle.

- 30 -

### **Sources :**

Luce Balthazar, directrice générale  
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, (418) 721-5711

Guy Lessard, président  
Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (418) 338-1906 / (418) 955-1217  
Philippe Bourke, directeur  
Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (514) 861-7022 / (514) 791-7022